

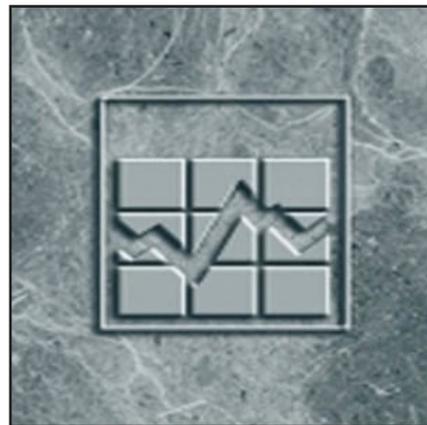
N° 75F0002M au catalogue — N° 001  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-0-660-25401-2

Série de documents de recherche - Revenu

## **Changements méthodologiques : Mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1**

par Dominique Pinard

Date de diffusion : le 5 avril 2018



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

**Programme des services de dépôt**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Sources et définitions .....</b>	<b>5</b>
1.1 Les éléments à l'appui du calcul de la mesure de faible revenu.....	5
1. 2. Sélection des unités d'analyse et des sources de revenu dans le contexte du fichier des familles T1 .....	6
1.2.1 Unités d'analyse.....	6
1.2.2 Choix de sources de revenu .....	6
1.3 Changements méthodologiques .....	6
1.4 Changements apportés au contenu des tableaux normalisés du FFT1.....	7
<b>2. Comparaison des résultats entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie.....</b>	<b>8</b>
2.1 Comparaison des seuils de la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-Ap).....	8
2.2 Comparaison des taux de la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-Ap).....	8
<b>3. Principales différences qui subsistent en fonction des sources de données .....</b>	<b>9</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>9</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>9</b>

# Changements méthodologiques : Mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1

## Résumé

Le présent rapport résume les changements méthodologiques apportés au calcul de la mesure de faible revenu de la famille de recensement (MFRFR) au moyen du fichier des familles T1 (FFT1). Ces changements ont été adoptés en 2018 (année de référence du revenu 2015). Les changements rendent accessibles de nouvelles estimations de la MFRFR après impôt (MFRFR – ApI) à compter de l'année de référence 2004.

- Les changements apportés à la méthodologie font intervenir la façon dont le revenu ajusté de la famille de recensement et le revenu médian sont calculés pour obtenir le seuil de la MFRFR.
- Ces changements améliorent la comparabilité des mesures de faible revenu (MFR) calculées au moyen de différentes sources de données. Ces sources sont le Recensement de la population et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Néanmoins, les différences qui subsistent continuent à influencer la comparabilité des seuils et des taux de MFR parmi ces sources.
- Afin de rendre compte des changements apportés à la méthodologie de la MFRFR, de nouveaux tableaux CANSIM du FFT1 sont introduits. Ils comprennent une sélection détaillée de statistiques pertinentes sur le faible revenu.

## Introduction

Le bien-être économique des Canadiens retient beaucoup l'attention et suscite de nombreuses questions. Afin de fournir une idée générale de ce bien-être, Statistique Canada produit plusieurs indicateurs, dont les indicateurs de faible revenu.

Au fil des ans, Statistique Canada a diffusé un certain nombre d'indicateurs de faible revenu, dont les seuils de faible revenu (SFR), la mesure du panier de consommation (MPC) et les mesures de faible revenu (MFR) (Division de la statistique du revenu [DSR] 2016; Murphy, Zhang et Dionne, 2010).

Plusieurs programmes de Statistique Canada produisent des statistiques sur les MFR. Le fichier des familles T1 (FFT1) fait partie de ces programmes, lequel, depuis 1995, produit la mesure de faible revenu de la famille de recensement (MFRFR). L'approche utilisée afin de calculer les MFR pour les autres sources de données à Statistique Canada a été actualisée il y a plusieurs années. Par conséquent, il est approprié d'actualiser la méthodologie de la MFRFR du FFT1 pour maximiser la comparabilité entre les diverses estimations de MFR accessibles de Statistique Canada.

Le présent rapport traite des modifications apportées au calcul de la MFRFR effectué à partir du FFT1 et aux produits connexes accessibles au public. Ce rapport donne des détails également sur l'effet de ces modifications sur la MFRFR en s'attardant à diverses dimensions de la méthodologie du MFRFR.

## 1. Sources et définitions

À l'échelle internationale, les MFR sont les indicateurs de faible revenu les plus couramment utilisés. Il s'agit de mesures relatives de faible revenu fondées sur la répartition du revenu national. Les valeurs de la MFR varient en fonction de l'unité d'analyse accessible dans la source de données à partir de laquelle la MFR est calculée. Ces unités sont les familles de recensement<sup>1</sup>, les familles économiques<sup>2</sup> et les ménages<sup>3</sup>. Lorsqu'une approche de MFR est utilisée, la situation de faible revenu d'un individu dépend du revenu des autres membres de la société. En termes simples, la MFR est un pourcentage fixe (50 %) du revenu de l'unité d'analyse médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins de l'unité en fonction de sa taille. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins économiques d'une unité augmentent à mesure que croît la taille de cette unité, bien que ces besoins augmentent à un rythme plus lent que ne croît le nombre de membres de cette unité.

### 1.1 Les éléments à l'appui du calcul de la mesure de faible revenu

Au moment de déterminer la MFR, on tient compte des économies d'échelle réalisées par les personnes cohabitant. En règle générale, on ajuste à cette fin le revenu de l'unité d'analyse. Le revenu est divisé par un facteur d'ajustement. Diverses méthodes peuvent être utilisées pour calculer ce facteur d'ajustement<sup>4</sup>.

La méthode d'ajustement du revenu par la « racine carrée de la taille de l'unité d'analyse » ( $\sqrt{FTaille}$ ) est fréquemment utilisée mondialement pour tenir compte des économies d'échelles réalisées par les personnes vivant ensemble. La plupart des programmes de Statistique Canada diffusant des indicateurs de MFR, y compris les versions actuelles de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et du Recensement de la population, utilisent la méthode  $\sqrt{FTaille}$  pour ajuster le revenu de l'unité d'analyse.

Une fois ajusté, le revenu est attribué à chaque membre de l'unité d'analyse. Ensuite, on établit la médiane nationale<sup>5</sup> du revenu ajusté de l'unité d'analyse. Le seuil de la MFR correspond à un certain pourcentage de cette médiane. Les programmes de Statistique Canada utilisent habituellement 50 %. Une personne est réputée être dans une situation de faible revenu si le revenu ajusté de son unité d'analyse se situe sous le seuil de la MFR.

- 
1. Une **famille de recensement** est un couple marié ou en union libre (avec ou sans enfants) ou une famille monoparentale. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les personnes qui ne font pas partie d'une famille de recensement sont comprises dans le calcul de la MFRFR en tant que famille d'une seule personne.
  2. Une **famille économique** désigne un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil.
  3. Un **ménage** est une personne ou un groupe de personnes occupant le même logement.
  4. Le FFT1 utilisait auparavant un facteur axé sur la composition et la taille de la famille de recensement et l'âge des membres de la famille de recensement. Dorénavant, le facteur d'ajustement correspondra à la racine carrée de la taille de la famille. La section 2 aborde davantage les changements apportés à la méthodologie du FFT1.
  5. La médiane correspond au montant qui divise la population en deux groupes égaux (50 %).

## 1. 2. Sélection des unités d'analyse et des sources de revenu dans le contexte du fichier des familles T1

Le FFT1 produit des données relatives au revenu en utilisant des données provenant de l'Agence du revenu du Canada et d'autres fichiers administratifs. Il contient des données sur le revenu de tous les déclarants et leurs dépendants. Le FFT1 établit une série chronologique qui, pour certaines données, remonte jusqu'à 1982. Il présente également l'avantage de fournir des données relatives à des régions géographiques très détaillées. Dans le FFT1, les données de la MFRFR avant impôt (MFRFR-AvI) sont accessibles à partir de 1995, et celles de la MFRFR après impôt (MFRFR-ApI) le sont à partir de 1997.

### 1.2.1 Unités d'analyse

La formation d'unités d'analyse dans le FFT1 dépend des données disponibles sur les relations entre les individus dans les données fiscales. Ces unités d'analyse sont les familles de recensement, y compris les personnes hors famille de recensement, ainsi que les individus. Des variables de revenus au niveau de la famille de recensement sont dérivées en utilisant l'information sur la composition de la famille de recensement des déclarants et dépendants disponible dans le FFT1. En raison des limites des données, le FFT1 ne fournit pas de données sur les familles économiques ou les ménages.

L'unité d'analyse joue un rôle important dans l'établissement du revenu ajusté de la famille et influence considérablement les résultats. Étant donné que la famille de recensement constitue le fondement de son calcul, la MFRFR fondée sur le FFT1 ne tient pas compte de certains éléments de partage économique dans un ménage, tels que les personnes non apparentées partageant un loyer ou les grands-parents vivant avec la famille. Pour en savoir davantage sur l'importance de l'unité d'analyse, veuillez consulter le document « *Mesure de faible revenu : Comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016* », qui compare les MFR utilisées dans le FFT1 et le Recensement de la population de 2016.

### 1.2.2 Choix de sources de revenu

La MFR peut être calculée en utilisant divers types de revenu : revenu avant impôt, revenu du marché et revenu après impôt<sup>6</sup>. Le type précis de revenu sélectionné pour la MFR variera en fonction des objectifs de recherche et des sujets d'analyse.

Pour l'ancienne méthodologie, le FFT1 produisait des statistiques de la MFRFR sur le revenu avant impôt (MFRFR-AvI) ou après impôt (MFRFR-ApI). De façon générale, l'utilisation du revenu après impôt convient à la majorité des besoins analytiques en ce qui a trait au sujet du faible revenu, car cette pratique traduit la redistribution découlant des systèmes gouvernementaux de taxation.

Dans le cadre de la méthodologie révisée de la MFRFR, seule la MFRFR calculée au moyen du revenu après impôt est présentée dans les tableaux standard du FFT1. Or, une totalisation personnalisée des données au sujet de la MFRFR-AvI peut être demandée à la Division de la statistique du revenu (DSR) de Statistique Canada.

## 1.3 Changements méthodologiques

Jusqu'en mars 2018 (année de référence du revenu 2015), le FFT1 a utilisé un facteur d'ajustement relatif à la taille de la famille (la taille ajustée de la famille) qui était axé sur la composition de la famille et l'âge de ses membres. De plus, le revenu familial médian a été établi au moyen de la répartition du revenu familial ajusté par famille, et non pas par individu.

Le calcul de la taille ajustée de la famille attribuait un facteur de 1 au premier adulte de la famille. Un facteur de 0,4 était attribué au second adulte et au premier enfant né (indépendamment de l'âge) dans une famille monoparentale ou tout enfant âgé de plus de 15 ans. Chaque enfant âgé de moins de 16 ans (autre que le premier enfant né dans une famille monoparentale) se voyait assigné un facteur de 0,3 (Division de la statistique du revenu [DSR] 2017).

6. Le revenu du marché se calcule en soustrayant les transferts gouvernementaux du revenu avant impôt. Le revenu après impôts se calcule en soustrayant les impôts nets sur le revenu provincial et fédéral et en ajoutant les abattements propres à certaines provinces/territoires au revenu avant impôt.

Pour faire en sorte que la MFRFR du FFT1 se compare mieux à la MFR provenant d'autres sources de données, le calcul du facteur d'ajustement a été révisé. Dorénavant, le revenu familial est ajusté en utilisant la racine carrée de la taille de la famille ( $\sqrt{\text{FTaille}}$ ).

De plus, la façon de calculer le revenu médian pour établir la MFRFR à partir du FFT1 a été révisée afin d'assurer que le bien-être économique individuel de chaque membre dans l'unité d'analyse est pris en compte. Dans l'ancienne méthodologie, chaque famille était prise en compte une seule fois dans la répartition du revenu afin d'établir la médiane. Avec la nouvelle méthodologie, la médiane est calculée au moyen du revenu familial ajusté attribué à chaque individu. Par exemple, une famille de 4 personnes ayant un revenu de 50 000 \$ aura un facteur d'ajustement de 2 (racine carrée de 4). Leur revenu ajusté sera donc de 25 000 \$. Il y aura par conséquent quatre enregistrements avec un revenu familial ajusté de 25 000 \$ lors du calcul de la médiane alors que selon l'ancienne méthode, un seul enregistrement était considéré. Avec l'ancienne méthode, une seule entrée était incluse et le facteur d'ajustement variait entre 2,0 et 2,2 selon la structure de la famille.

Le pourcentage du revenu national médian servant à déterminer la situation de faible revenu des personnes demeure inchangé avec la nouvelle méthodologie : 50 %.

#### 1.4 Changements apportés au contenu des tableaux normalisés du FFT1

Afin de tenir compte des changements méthodologiques apportés à la méthode de calcul de la MFRFR, les tableaux standard relatifs aux données du FFT1 sur le faible revenu ont été restructurés. Les estimations de la MFRFR calculées au moyen de la nouvelle méthodologie seront seulement accessibles pour le revenu après impôt. Dans les tableaux standard du FFT1 fondés sur la nouvelle méthodologie de la MFRFR-Apl, les données accessibles remonteront jusqu'à 2004. Les utilisateurs pourront au besoin obtenir des données supplémentaires en demandant une tabulation personnalisée.

Les nouvelles statistiques accessibles dans les tableaux publiés comprendront le pourcentage des personnes se situant sous la MFRFR-Apl et le ratio de l'écart de revenu moyen de ces personnes. Ces statistiques mettent en perspective de façon plus détaillée le contexte des personnes en situation de faible revenu.

Le pourcentage des personnes en situation de faible revenu donne une idée de la taille de la population à faible revenu et de l'évolution de la situation de faible revenu dans le temps. Cela correspond au nombre d'individus ayant un revenu familial ajusté qui se situe sous le seuil de la MFRFR par rapport au nombre total de personnes dans la population.

Le ratio de l'écart des individus correspond à la différence entre le seuil de la MFRFR et le revenu familial ajusté exprimée en pourcentage du seuil de la MFRFR. Il donne une idée de l'étendue de la situation de faible revenu des individus.

Ces nouvelles statistiques complètent celles qui étaient déjà accessibles dans les tableaux standard du FFT1. L'ancien tableau CANSIM 111-0015, Caractéristiques des familles, situation de faible revenu avant et après impôt (en fonction des mesures de faible revenu de la famille de recensement selon le type de famille et la composition de la famille, annuel [nombre]) couvre la période de 2000 à 2015. Il sera remplacé par trois tableaux CANSIM, dont deux qui sont axés sur la MFRFR-Apl : Le tableau 111-0045 est axé sur le revenu médian des familles et les tableaux 111-0046 et 111-0047 sont axés sur les personnes et familles en situation de faible revenu.

Afin d'aider les utilisateurs à analyser les tendances de la MFRFR selon la nouvelle méthodologie, ces tableaux fourniront des données sur la MFRFR-Apl à partir de 2004. Ces données seront mises à jour chaque année en même temps que la diffusion d'autres données finales du FFT1, c'est-à-dire à la fin du printemps ou au début de l'été. Les données de la MFRFR-Avl et de la MFRFR-Apl demeureront accessibles au moyen de totalisations personnalisées lorsque les indicateurs ne sont pas accessibles dans les produits diffusés.

## 2. Comparaison des résultats entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie

### 2.1 Comparaison des seuils de la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-Apl)

Les changements apportés à la méthodologie de la MFRFR ont une incidence sur tous les indicateurs de MFR axés sur le FFT1. Cette incidence est manifeste dans les différences observées entre les seuils de MFR générés en utilisant l'ancienne et la nouvelle méthodologies.

Lorsque les deux changements apportés à la méthodologie sont appliqués, c'est-à-dire lorsque la nouvelle méthodologie ( $\sqrt{FTaille}$ ) est utilisée et que la médiane est calculée pour les personnes plutôt que pour les familles, le seuil de la MFRFR-Apl pour 2015 est de 20 137 \$. Le seuil est de 18 213 \$ lorsque l'ancienne méthode est utilisée. La proportion de personnes en situation de faible revenu est plus grande lorsque le revenu est ajusté au moyen du facteur  $\sqrt{FTaille}$  plutôt que de la taille ajustée de la famille; le changement apporté au calcul de la médiane explique en grande partie cette différence.

**Tableau 2.1**

**Seuils (\$) de la MFRFR-Apl pour 2015 selon l'ancienne méthodologie (taille ajustée de la famille) et la nouvelle méthodologie ( $\sqrt{FTaille}$ )**

Nombre d'enfants âgés de 15 ans et moins	Ancienne méthodologie				Nouvelle méthodologie			
	nombre d'adultes <sup>1</sup>				nombre d'adultes <sup>1</sup>			
	1	2	3	4	1	2	3	4
0	18 213 \$	25 498 \$	32 783 \$	40 069 \$	20 137 \$	28 478 \$	34 878 \$	40 274 \$
1	25 498 \$	30 962 \$	38 247 \$	45 533 \$	28 478 \$	34 878 \$	40 274 \$	45 028 \$
2	30 962 \$	36 426 \$	43 711 \$	50 996 \$	34 878 \$	40 274 \$	45 028 \$	49 325 \$
3	36 426 \$	41 890 \$	49 175 \$	56 460 \$	40 274 \$	45 028 \$	49 325 \$	53 277 \$
4	41 890 \$	47 354 \$	54 639 \$	61 924 \$	45 028 \$	49 325 \$	53 277 \$	56 956 \$
5	47 354 \$	52 818 \$	60 103 \$	67 388 \$	49 325 \$	53 277 \$	56 956 \$	60 411 \$
6	52 818 \$	58 282 \$	65 567 \$	72 852 \$	53 277 \$	56 956 \$	60 411 \$	63 679 \$
7	58 282 \$	63 746 \$	71 031 \$	78 316 \$	56 956 \$	60 411 \$	63 679 \$	66 787 \$
8	63 746 \$	69 209 \$	76 495 \$	83 780 \$	60 411 \$	63 679 \$	66 787 \$	69 757 \$
9	69 209 \$	74 673 \$	81 959 \$	89 244 \$	63 679 \$	66 787 \$	69 757 \$	72 605 \$
10	74 673 \$	80 137 \$	87 422 \$	94 708 \$	66 787 \$	69 757 \$	72 605 \$	75 346 \$

1. Comprend les parents ou les conjoints, les enfants de 16 ans et plus ainsi que le premier enfant des familles monoparentales sans égard pour son âge.

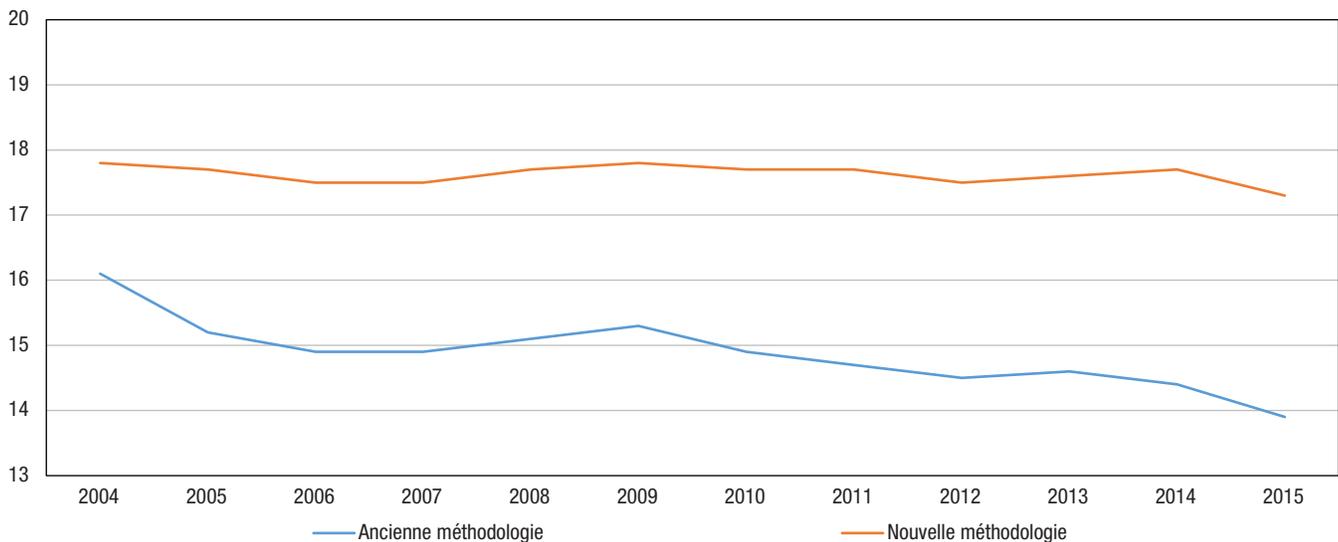
### 2.2 Comparaison des taux de la mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-Apl)

Puisque les seuils de la MFRFR-Apl calculés au moyen de la nouvelle méthodologie sont plus élevés dans la plupart des familles, le taux général de faible revenu produit par la nouvelle méthode est également plus élevé. Pour l'année de référence du revenu 2015, le taux obtenu au moyen de l'ancienne méthode est de 13,9 % et celui obtenu au moyen de la nouvelle méthode est de 17,3 %.

L'écart entre les deux versions de la MFRFR-Apl s'élargit avec le temps et atteint 3,4 points de pourcentage pour l'année de référence du revenu 2015. La tendance de la proportion de personnes se situant sous la MFRFR-Apl se stabilise avec le temps lorsque la MFRFR-Apl est calculée au moyen de la méthode  $\sqrt{FTaille}$ . L'ancienne méthode affiche une baisse légèrement plus prononcée. La différence entre les tendances est largement attribuable à la composition de la famille : le nombre de personnes ne paraissant pas dans la famille de recensement a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que le nombre de familles biparentales. En général, la tendance observée avec la nouvelle méthodologie se compare davantage aux tendances observées dans les autres sources de données accessibles à Statistique Canada.

**Graphique 2.1**
**Pourcentages de personnes en situation de faible revenu (après impôt), selon l'ancienne et la nouvelle méthodologies, au Canada, de 2004 à 2015**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1).

### 3. Principales différences qui subsistent en fonction des sources de données

Le fait de modifier la méthodologie pour calculer la MFRFR du FFT1 rend ce concept de MFR plus comparable à ceux d'autres sources de Statistique Canada et de sources internationales. Les principales sources de données de Statistique Canada comparables sont l'ECR et le Recensement de la population de 2016<sup>7</sup>. Or, même si les sources de données seront plus comparables sur le plan conceptuel, certaines différences majeures subsisteront. L'unité d'analyse sélectionnée et la population visée (les inclusions et les exclusions) demeureront d'importantes sources de différences, surtout pour les nombres et les taux relatifs au faible revenu. Puisque l'ECR et le Recensement de 2016 fournissent de l'information sur les ménages, cette unité d'analyse est utilisée pour leur calcul de la MRF. Le FFT1 se limite à la famille de recensement dans ses calculs de la MFRFR en raison de ses sources de données. Par ailleurs, les données sur le revenu ayant trait aux personnes vivant dans les réserves, les logements collectifs (p. ex. les établissements de soins infirmiers, les prisons et les établissements religieux) et les territoires sont comprises dans la MFRFR du FFT1, mais sont en ce moment exclues de l'ECR et du Recensement de 2016.

## Conclusion

Ce rapport décrit les mises à jour de la méthodologie de la MFRFR qui sont appliquées au FFT1 à compter de 2018. La méthode utilisée pour ce calcul dans le FFT1 a été actualisée pour améliorer la comparabilité conceptuelle avec d'autres programmes de Statistique Canada et des programmes internationaux. Les données mises à jour sont accessibles à partir de l'année de référence 2004.

Le changement méthodologique ayant la plus grande influence est la modification apportée à l'évaluation de la répartition du revenu pour calculer la médiane utilisée aux fins de la MFRFR. En particulier, plutôt que de compter les familles comme un seul enregistrement, l'évaluation comprend maintenant chaque individu séparément. Le calcul du revenu ajusté a également été modifié afin d'être plus en accord avec les pratiques de Statistique Canada. Plus précisément, l'ancien facteur d'ajustement a été remplacé par un autre qui se fonde sur la racine carrée de la taille de la famille.

7. Un court document de recherche comparant la MFR du FFT1 à la MFR du Recensement de la population de 2016 est accessible. Veuillez consulter « *Mesure de faible revenu : comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016* ».

Ces changements méthodologiques augmentent le pourcentage de personnes que le FFT1 identifie comme se situant sous la MFRFR-Apl. Ces changements harmonisent davantage les tendances de la MFRFR-Apl avec les autres sources de données de Statistique Canada.

Afin de s'assurer de la pertinence des statistiques publiées, le contenu des tableaux standard de la FFT1 publiés a été ajusté. Les statistiques qui mesurent l'étendue du faible revenu et la proportion de personnes se trouvant sous la MFRFR-Apl ont été ajoutées.

## **Bibliographie**

Pinard, D. et F. Pagé 2018. *Mesure de faible revenu : Comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016*. Série de documents de recherche – Revenu. Catalogue de Statistique Canada no. 75F0002M. Ottawa: Statistique Canada.

Division de la statistique du revenu (DSR). 2016. *Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul*. no. 2. Série de documents de recherche - Revenu, Catalogue de Statistique Canada no. 75F0002M. Ottawa: Statistique Canada.

Division de la statistique du revenu (DSR). 2017. *Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés - Fichier des familles T1, Estimations finales*. Catalogue de Statistique Canada no. 72-212-X. Ottawa: Statistique Canada.

Murphy, B., X. Zhang et C. Dionne. 2010. *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, no. 4. Catalogue de Statistique Canada no. 75F0002M. Ottawa: Statistique Canada.